

LE COTENTIN RENFORCE SES ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES RÉSIDUS DE JARDIN

Edouard MABIRE, V-P en charge de la collecte et de la valorisation des déchets, Philippe BAUDIN, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets et Olivier LONGUEVAL, Directeur Ecoreca, entreprise d'insertion retenue pour la prestation broyage vous présentent les solutions possibles pour valoriser ses résidus de jardin depuis son domicile.

Les apports en déchèterie représentent une part importante des déchets collectés et traités par l'agglomération du Cotentin alors que beaucoup pourrait être évités et transformés sur place.

Pour accompagner durablement les habitants dans la valorisation de leurs résidus de jardin, 3 solutions ont été identifiées par l'agglomération :

- le broyage à domicile ;

- le compostage individuel pour les habitations avec jardin ;
- le compostage partagé pour les habitations collectives.

Broyage à domicile

Depuis 2018, le Cotentin a mis en place l'opération « broyage à domicile » qui consiste à transformer les branchages en paillage, directement chez l'habitant.

Cette action poursuit un double objectif :

- réduire la quantité de branchages, qui représentent en 2019, 21% des apports en déchèteries, soit 14 638 tonnes ;
- valoriser une véritable ressource organique pour les jardins et potagers.

Les professionnels qui interviennent au domicile des habitants ont également la mission d'informer et de sensibiliser les habitants aux bienfaits de cette démarche et au compostage. L'intervention permet de broyer une quantité importante de branchages en toute sécurité pendant le temps du forfait : 25€ la première heure. Ce reste à charge représente environ

un quart de la somme totale de la prestation.

C'est un service qui permet aux habitants, pour une somme modique, d'éviter les allers et retours à la déchèterie ou de broyer soi-même ses résidus de jardin avec la location d'un broyeur.

L'utilisation de ce broyat pour le paillage ou le compostage permet d'éviter l'achat d'engrais ou d'éléments de paillage et donc une réduction, de l'arrosage et de l'utilisation de désherbant. Cette démarche écoresponsable engage les habitants dans une meilleure gestion des jardins.

En 2019, 95 interventions ont été réalisées chez les habitants, l'année 2020 ayant été perturbée par la crise sanitaire, les broyages n'ont pu se dérouler normalement, c'est pourquoi seules 70 interventions ont été réalisées. **Aussi, en 2021 le Cotentin souhaite multiplier par trois les interventions de broyage à domicile par rapport à 2019.**

Si la situation le permet, les ambassadeurs du tri seront présents à plusieurs événements qui permettront de sensibiliser les habitants sur la thématique, comme la distribution de vivaces réalisée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Festival « Plantes et saveurs d'automne » et la Foire de Brix. La sensibilisation se poursuivra lors des animations proposées en déchèteries tout au long de l'année. Au-delà de ces événements le broyage à domicile continuera de faire parler de lui via des publications sur des magazines à fort vecteur de communication tel que « C'est à Cherbourg ».

Pratique :

Prestation de broyage à domicile : 25 € la 1^{ère} heure, 35 € la ½ supplémentaire.

Contact : ECORECA 02.33.43.26.46 / broyagecotentin@orange.fr ou sur le site internet lecotentin.fr

Compostage individuel

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la totalité des habitants du Cotentin ont la possibilité d'acquérir un composteur à tarif préférentiel depuis le site lecotentin.fr. Depuis cette date, près de 2 000 foyers ont choisi de gérer eux-mêmes leurs biodéchets (1 010 en 2019 et 800 en 2020).

A ce jour environ 11% des foyers de l'agglomération sont dotés de composteurs individuels fournis par l'agglomération ou les anciennes Communautés de communes. Sans compter les foyers équipés de composteurs « faits maisons », achetés dans le commerce ou qui compostent en tas. **En 2021, le Cotentin a pour objectif d'équiper 1 500 foyers supplémentaires en ciblant les territoires peu équipés.**

Selon une étude menée par l'ADEME en 2020, le compostage est considéré pour plus d'un français sur deux comme un geste essentiel, mais pourtant encore 1/3 des français avouent jeter leurs déchets alimentaires dans le sac ou bac d'ordures ménagères.

Le compostage permet pourtant une réduction de la production de la quantité de déchets. A ce jour encore 28 % de la poubelle d'un habitant du Cotentin contient des éléments compostables.

Pratique :

- 20 € le 400 litres ;
- 35 € le 600 litres.

Les habitants peuvent réaliser une demande de composteur en ligne sur le site internet : lecotentin.fr dès la page d'accueil.

Compostage partagé

En partenariat avec la Région Normandie, le Cotentin déploie une solution de composteur partagé dans les quartiers urbains du territoire.

Les Léopards du tri (des volontaires en service civique mis à disposition par la Région Normandie), vont à la rencontre des habitants pour les sensibiliser et les conseiller sur le traitement des déchets organiques de proximité. D'après des études sur ce sujet, seul un accompagnement individuel permet réellement de faire évoluer les comportements.

Pour la seconde fois, le Cotentin s'engage dans le développement de cette solution, notamment grâce au travail entrepris par les Léopards du Tri. Cette année deux nouveaux volontaires poursuivent leurs efforts. *« Léana et Gabriel devront former et trouver des relais de terrain qui s'assureront de la bonne qualité des dépôts et du bon fonctionnement des composteurs »* précise Edouard MABIRE.

Sur la première session, d'octobre 2019 à mai 2020, un composteur partagé a été installé au quartier des Eglantines et de nombreux contacts ont été pris pour de nouvelles installations, reportées en raison de la crise sanitaire.

Depuis octobre 2020, Léana et Gabriel ont installé des composteurs partagés au Totem à Equeurdreville (40 foyers),

à la résidence Grimesnil-La Foedre à Octeville (25 foyers) et à la Mosaïque à la Glacerie (20 foyers).

Le projet d'installation d'un nouveau composteur partagé est en cours de développement au Puzzle d'Equeurdreville et à Valognes.

La tâche est ardue pour les Léopards du tri car ils doivent rendre les composteurs attractifs tout en veillant que les capacités d'accueil soient à la hauteur des possibilités des apports, ce qui nécessite une zone dédiée à l'accueil de deux composteurs (temps de maturation du compost et zone de stockage de la matière sèche).

Le compostage est un savant mélange de déchets « humides » (épluchures de légumes, marc de café,...), qui sont apportés en masse par les foyers en habitats collectifs et de matières sèches (boîtes à œuf, rouleau papier toilette, etc.) qui sont peu déposés par les foyers. C'est pourquoi de la matière sèche doit être à disposition pour équilibrer le compost.

Pour un réel développement du compostage partagé la collectivité va s'appuyer sur un véritable réseau de référents de sites afin de créer une dynamique de compostage plus importante.

Pratique :

Pour toute demande d'installation de composteur partagé, contacter les Ambassadeurs du tri : prevention.dechets@lecotentin.fr

Les possibilités de réalisation seront étudiées en concertation avec les demandeurs.

Horizon 2023

En 2023, une obligation réglementaire imposera aux collectivités de proposer

une solution de tri à la source des biodéchets aux habitants. Aussi, le Cotentin s'engage à renforcer et faire connaître au plus grand nombre ces dispositifs, et ce dès 2021.

Un déchet organique ou biodégradable, explications :

Les déchets organiques sont des déchets d'origine animale ou végétale : déchets alimentaires (épluchures, coquilles d'œuf, fruits et légumes abimés, pain, marc de café, thé, etc.), déchets verts (feuilles mortes, tonte de gazon, fleurs fanées, taille de haies, sciure de bois, etc.), déchets agricoles (paille, fumier, etc.). Ils ont la caractéristique d'être entièrement biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent naturellement. Ils sont fermentescibles et donc peuvent être traités par compostage ou méthanisation.